

Eric SUTTER
Président de la SFC

Code et langage des sonneries de cloches en
Occident

Novembre 2006

Sommaire

La cloche en tant qu'instrument de communication de masse	3
A - Les sonneries régulières	4
Il est minuit ! (Le temps civil).....	4
C'est l'heure de prier Marie (l'Angélus).....	6
C'est l'heure de l'office	7
B - Les sonneries de circonstance	9
Alerte ! Au feu ! (Le tocsin).....	9
Attention à vos récoltes !.....	10
Venez vous abriter par ici !	10
Attention au train !	10
Un enfant vient d'être abandonné !.....	11
Quelqu'un vient de mourir ! (Le glas)	11
C'est la fête !.....	13
Un peu de silence, s'il vous plait !.....	13
Vous êtes convoqués !.....	13
Attention, j'arrive !	14
A bord des navires.....	14
En guise de conclusion !.....	15

La cloche en tant qu'instrument de communication de masse

Communiquer est une démarche active, orientée vers un public, avec une finalité précise. La communication sonore est un ensemble de sons organisés, produit volontairement, ayant un sens pour le ou les destinataires et qui peut induire un acte chez l'auditeur.

A travers le temps et les civilisations, les moyens utilisés pour produire et transmettre simultanément cette information à un ensemble d'individus plus ou moins dispersés géographiquement ont été particulièrement divers : cri, sifflet, phonolithe, trompe, cor, tambour...

Depuis le début de notre ère jusqu'à une époque récente, la cloche a été, en Occident, un instrument privilégié de "communication de masse" du fait de la portée étendue de sa "voix".

Les Romains l'utilisaient pour annoncer l'ouverture et la fermeture des marchés ou des bains. Strabon narre la mésaventure d'un poète qui, ayant commencé à déclamer ses vers, vit toute l'assemblée partir lorsque la cloche annonçant l'arrivée de la marée eut sonné (Pratique attestée également par Plutarque). De plus petites cloches étaient utilisées aussi pour annoncer l'arrivée d'un hôte à l'entrée des maisons. L'usage s'en est donc répandu en Gaule au fur et à mesure de l'implantation des cités construites par les Romains. De même, le développement de la chrétienté au gré des déplacements des moines évangélistes a conduit à la multiplication des monastères, puis à la construction des "maisons d'église" dans les bourgs et villages, avec un besoin d'instrument sonore de convocation des fidèles. D'abord suspendue aux branches d'arbre, la cloche trouve abri dans un édifice distinct qui progressivement sera intégré à l'édifice religieux proprement dit. Certains auteurs disent que les villages et leur église ont été implantés "à portée de cloche" de façon à transmettre des messages sonores de village en village (notamment pour alerter la population en cas d'invasion). De même, pour que la cloche puisse jouer pleinement son rôle de communication à distance, les clochers se sont élevés de plus en plus haut et les cloches ont été de plus en plus grosses. Enfin, dans les villes où les édifices religieux et civils étaient nombreux, on prenait soin de mettre en place des cloches de sonorités différentes pour que la population puisse distinguer aisément l'origine de la sonnerie et du "message".

Le son produit par la cloche a donc été utilisé au fil des siècles pour différentes fonctions de communication : fonction d'alerte, fonction d'information, marquage sonore du calendrier, instrument d'appel civil ou religieux, instrument de localisation, etc. Elle fait partie du "paysage sonore" en se distinguant d'autres productions, volontaires ou non, de sons.

Le "message" transmis par la sonnerie de cloche s'appuie sur trois composantes :

- la sonorité de la cloche (dans la mesure où un édifice peut contenir plusieurs cloches ayant leur sonorité propre ou encore lorsqu'il y a plusieurs édifices contenant des cloches de sonorités différentes),
- la modalité et le rythme de frappe sur celle-ci (volée, tintement, durée, nombre de coups, etc.),
- le nombre de cloches mises en œuvre simultanément ou successivement...

Les combinaisons possibles autorisent donc un nombre assez grand de "messages".

Pour qu'il y ait communication, il faut réunir plusieurs conditions : il faut un message, un émetteur, un canal de transfert et un récepteur. Le "schéma canonique de la communication" proposé par Abraham Moles a le mérite de prendre en compte, outre les éléments physiques de la communication, le "codage et le décodage sémantique". Il introduit les notions de "champs sémantiques" et de "coïncidence des répertoires". C'est la séquence sonore "codée" qui va être porteuse de signification pour l'auditeur. Il est évident que pour qu'un son devienne "signe" et soit compris du destinataire, si simple que soit le message, il est nécessaire qu'émetteur et récepteur accordent la même signification au signe ou à l'ensemble de signes transmis. Afin que l'auditeur puisse interpréter la signification de la production sonore porteuse de l'information qui lui est destinée et agisse en conséquence, il convient que la séquence sonore suive une convention (coutumière ou réglementée) partagée par une même communauté - le langage - même s'il est réduit à un code binaire de type "est produit" / "n'est pas produit".

Les "règlements de sonnerie" établis par les évêques précisaient dans le détail l'usage des différentes

cloches en fonction des différents types de cérémonies ou d'événements. Ces règlements ont été simplifiés dès le milieu du XVIII^e s. Il convient de noter à ce propos le privilège qu'ont les cloches de cathédrale après le "silence des cloches" précédant Pâques : les cloches d'aucune église ou chapelle ne doivent sonner avant que les cloches de la cathédrale n'aient donné le signal de la reprise de la sonnerie lors du Gloria de la messe de Pâques !

A - Les sonneries régulières

La cloche a servi pendant de nombreux siècles et sert encore actuellement de moyen d'information de masse en exerçant une fonction d'expression de la mesure du temps. Il s'agit d'une fonction "passive" : celle des faits habituels.

Il est minuit ! (Le temps civil)

La sonnerie horaire

Si l'on prend l'exemple de la société médiévale en Europe (il n'y a guère que quelques siècles !) celle-ci ne disposait, pour mesurer le temps, que d'instruments - clepsydras, sabliers, cadrans solaires, ...- en nombre limité ou dépendant de l'état du ciel. Seuls des privilégiés ou des organismes représentatifs d'une collectivité pouvaient se procurer les instruments les plus sophistiqués. C'est pourquoi, les renseignements fournis par ceux-ci étaient diffusés largement, car toutes les activités quotidiennes devaient être rythmées : ouverture et fermeture des portes de la ville, des marchés, des bains... , transmission de l'heure civile, de l'heure des offices religieux, de l'heure du travail... Il fallait pouvoir annoncer l'heure à tous.

La cloche constitua alors un progrès important car elle permit de transmettre un message instantanément et à un ensemble de personnes dispersées. Dans le cas d'une information courte et précise (heure, par exemple), un simple signe sonore, en effet, peut suffire. La communication auditive de l'heure a précédé la communication visuelle, ce qui se conçoit aisément compte tenu de l'analphabétisme ambiant et de l'importance de la population paysanne travaillant dans les champs, donnant ainsi naissance au temps des "carillonneurs".

Les sonneries horaires, en Occident, furent rendues obligatoires lors du Concile de 801 d'Aix-la-Chapelle. Ces sonneries revêtirent progressivement un caractère politique, juridique et institutionnel en intervenant aussi bien dans la réglementation urbaine (couvre-feu, par exemple) que dans celle du travail. Cette multiplication des cloches (cloche de guet, cloche du Conseil, cloche du marché, cloche du travail...) fit que la population fut confrontée pendant une certaine période à deux signalisations du temps différentes.

L'invention de l'horloge mécanique à poids moteur à la fin du XIII^e siècle, a permis non seulement le passage de l'heure antique à l'heure moderne, mais aussi d'une division ecclésiastique du temps à une division laïque du temps. "Pour pouvoir se rendre maître du temps, il faut pouvoir l'annoncer". (René Salles : *si le temps m'était compté...*). C'est à cette époque de transition technique qu'apparurent les premiers jaquemarts.

Ce fut Charles V qui, vers l'an 1370, régla, le premier en France, la sonnerie horaire des horloges monumentales ; mais l'usage de la cloche comme instrument sonore indicateur de l'heure se retrouve à travers toute l'Europe. La vie quotidienne était rythmée par cette sonnerie. C'était un point de repère pour tous.

Beaucoup de cloches ont été faites spécialement pour servir de timbres à l'horloge publique. La sonnerie de l'horloge indique, par tintement, l'heure, les quarts et les demis. Le nombre de coups indique l'heure qu'il est. Le choix de la tonalité de la cloche, quand il y a plusieurs cloches associées à l'horloge, permet de distinguer le décompte de l'heure et ses subdivisions.

Ce marquage du temps avait son importance pour rythmer le travail des paysans comme on le verra plus loin ; de même pour le service des malades où bien souvent les heures fixes sont de rigueur pour leur donner des aliments.

Couvre-feu

En Chine, de nombreuses villes étaient équipées d'une tour de la cloche et d'une tour du tambour pour indiquer à la population l'heure d'ouverture et de fermeture des portes de la ville (qui étaient toutes plus ou moins encloses ou fortifiées). On connaît plusieurs exemples en France de "cloches des portes" dédiées depuis le Moyen Age à l'annonce de l'ouverture et de la fermeture des "portes de la ville".

A la fin du IXe siècle, Alfred le Grand ordonne que les cloches d'église sonnent chaque soir à huit heures pour inviter la population à "couvrir le feu" et à se coucher¹.

En 1065, le concile de Lisieux précise que le son de la cloche, à la tombée de la nuit, doit signaler la retraite et la prière. Toujours au XI^e s., on dit que Guillaume le Conquérant ne permettait ni feu, ni lumière après 8 heures du soir. Cet usage si simple est difficile à définir. Il consiste en une sonnerie à la volée d'assez longue durée faisant intervenir une cloche spécialement réservée à cet effet. Ainsi, Guillaume le Conquérant avait institué à Saint-Lô un couvre-feu constitué de trente coups sur le bourdon. On appelait aussi cette sonnerie le *ratire-coquins*. À la cathédrale de Troyes, l'une des cloches est dite du *couvre-feu* depuis le XVI^e siècle. Il en est de même à la cathédrale de Périgueux ou à celle de Quimper. A la cathédrale de Strasbourg, l'une des onze cloches qu'elle abrite est appelée *Zenerglocke* (cloche des dix heures) ; elle sonne depuis le XIII^e s. Elle est aussi surnommée par certains *cloche des juifs* car elle signalait aux juifs jusqu'à la Révolution l'heure de quitter la ville, ceux-ci n'étant pas autorisés à dormir intra-muros depuis le pogrome de 1349. A Neuwiller-lès-Saverne, c'est le bourdon de 1431, appelé *Bürgerglocke* (cloche citoyenne) qui sonne chaque soir à 22h. A Fouchères, c'est la plus grosse. Dès qu'en tintait le premier coup, les autres églises reprenaient en chœur la sonnerie et l'on fermait les portes de la ville (Dans d'autres villes, on mettait des chaînes dans les rues).

L'annonce du soir était quasi généralisée dans les bourgs jusqu'au XVIII^e s. Elle est parfois appelée *le Salve*. Le *Salve Regina* justifie son appellation car il indique l'antienne qui termine ordinairement l'office et la journée des moines, tenus ensuite d'observer le silence qui prépare au repos de la nuit. Le "salve" permet de supposer une origine monastique à cette coutume. Dans le peuple, le couvre-feu possède un nom charmant qui se passe de commentaire : le "*bonsoir*".

Sous les coups martelés de la cloche, le couvre-feu apporte un terme à toutes les activités de la journée. Les commerçants doivent fermer leur boutique, les habitants doivent fermer leurs portes et ne plus paraître dans les rues. Le couvre-feu est essentiellement une coutume sociale établie dans l'intérêt de chacun et pour le bien de tous. Dans la mesure du possible, il contribue à limiter les incendies (souvent redoutables à l'époque où beaucoup de maisons étaient en bois et se touchaient les unes les autres); il tend à réduire les accidents de la route nombreux pendant les mois d'hiver, les chemins étant peu praticables. La fréquence des accidents affectant les voyageurs justifie en effet la sonnerie prolongée des cloches, de façon à guider le voyageur attardé.

Dans la plupart des villes bretonnes, il a existé jusqu'à une époque récente des cloches municipales qui sonnaient l'heure de fermeture des cabarets. On l'appelait *Noguette* à Saint-Malo et à Dinan. Les Brestois disaient : "C'est Marie-Jeanne qui nous appelle". Cette sonnerie nocturne a parfois été baptisée dans certains villages la *cloche des cochons*. Dans le canton de Guéméné-sur-Scorff, tous les dimanches, à dix heures du soir, les cloches des églises sonnaient cette sorte de couvre-feu à la seule adresse de ceux qui, ayant fait une visite un peu trop prolongée au cabaretier, risquaient de se voir dresser procès-verbal pour ivresse par les gendarmes ou le garde champêtre. A Lesneven, la cloche sonne à 21h45. A Ribeauvillé (Haut-Rhin) dans la Tour des Bouchers, il existe encore une cloche de 1626 (la *S'Lumpaglocke*) qui servait autrefois à sonner le couvre-feu et à signaler la fermeture des débits de boisson.

On ne sonne plus le couvre-feu dans la plupart des villes européennes depuis la fin du XIX^e siècle sauf peut-être encore dans quelques villes où il subsiste des cloches dédiées à cet usage (telles que, en France, Neuwiller-lès-Saverne, Pont-Audemer, Strasbourg, ...).

¹ Asser, *Vie d'Alfred le Grand*, W.H. Stevenson, 1904

Le temps du travail

En zone rurale, la sonnerie des cloches a réglé depuis fort longtemps le rythme de travail des paysans dans les champs. A l'aurore, la cloche sonne le moment du lever, à midi celui de dételer et le son du couvre-feu annonçait la fin de la journée de travail. Certaines sonneries vont intervenir, en effet, en réglementation du travail pour divers métiers, c'est-à-dire dans l'organisation de la vie professionnelle (début et cessation d'activité). En général, le " signal " est constitué d'une simple volée sur une cloche dédiée.

Des textes y font allusion dès 1322. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, à Auxerre, par exemple, on utilisait la sonnerie pour régler le travail des vigneron et des laboureurs employés à la journée. "*C'était la plus grosse cloche de la cathédrale qui était affectée à ce rôle : le matin pour éveiller les vigneron et les appeler au travail, à midi pour leur indiquer l'heure du repas et le soir pour les inviter à rentrer à leur logis*"². L'heure de ces sonneries variait selon les mois de l'année (A cinq heures, en novembre, décembre et janvier, à quatre heures et demie, en février, etc.). Un premier règlement avait été édicté le 1er avril 1393 à la suite d'une lettre-patente du roi Charles VI. Il est vrai que les relations entre les laboureurs ou les vigneron d'un côté et les ecclésiastiques, les bourgeois et les nobles de l'autre côté, étaient souvent tendues en ce qui concernait le temps effectif de travail ! On retrouve de telles réglementations dans le Berry.

Cette fonction liée à l'indication du temps se retrouve également dans d'autres domaines : dans la marine, à bord des bateaux, on a, depuis longtemps, employé des cloches pour régler les horaires de l'équipage.

On utilise la cloche aussi pour certaines activités commerciales. Dans le clocher de la cathédrale de Strasbourg, mais aussi dans celui de la collégiale de Colmar, une cloche est dédiée à la foire (*Messglocke*). Dans certains halls de vente, la cloche annonce l'ouverture des transactions. A Paris, un café a encore pour enseigne "La cloche des Halles" témoin de l'importance qu'avait la cloche pour annoncer l'ouverture du marché à l'époque où les halles étaient encore au centre de Paris. La cathédrale de Beauvais abrite, depuis 1349, la *Poissarde* ou la *cloche à poisson* : elle indiquait l'heure d'ouverture et de fermeture du marché aux poissons. A Saint-Pol-sur-Mer, on peut lire dans un journal local du 26 mai 1942 : "*la municipalité a décidé, en accord avec le clergé, que les arrivages de poisson seraient annoncés par une sonnerie des cloches. La voix d'airain remplaçant le tambour du garde champêtre a été comprise de tous et quelques minutes plus tard, de nombreuses ménagères, groupées autour des étals des marchands de poisson...*"

Nombre d'usines, au XIXe et courant XXe s. ont utilisé une cloche pour rythmer les horaires de travail. On peut encore voir dans le hall de la mairie de Fraize (Vosges) la cloche qui appelait les ouvriers de l'ancienne filature. Une cloche figure comme marque déposée de l'entreprise textile DMC pour rappeler cette fonction d'appel de la cloche dans l'usine de cette société. Autre exemple : la cloche de l'ancien four à chaux d'Erbray (Loire Atlantique)

Jusqu'à une date récente, à l'intérieur du Palais Brongniart (la Bourse), le début de séance du marché traditionnel et sa clôture étaient annoncés par le son d'une cloche située dans la salle comportant la fameuse corbeille. A noter aussi la clochette que le président du bureau de vote agite au moment de la fermeture du scrutin. Plus généralement, dans la plupart des établissements scolaires, les débuts et fins de cours sont signalés par une sonnerie (sonnerie de cloches autrefois ou sonnette électrique maintenant).

C'est l'heure de prier Marie (l'Angélus)

Le synode de Roussillon tenu en 1027 institue une sonnerie du soir annonçant *la Trêve du Seigneur* ou *Paix de Dieu*, mais la pratique ne se répandit que vers 1040. En 1095, au concile de Clermont, le Pape Urbain II institue la sonnerie de l'angélus chaque jour, à la tombée de la nuit, pour appeler le peuple à la prière. C'est surtout au XIIIe s. que se répand la pratique des trois Ave Maria. On dit que saint

² La sonnerie pour les vigneron et les laboureurs./ C. Demay *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2^e semestre 1887, p 129-147

Antoine de Padoue (1195-1231) la recommandait vivement. Réciter ces trois Ave, le soir après complies, en méditant sur le mystère de l'Incarnation : c'est ce qu'aurait proposé saint Bonaventure lors d'un chapitre de l'ordre des Frères mineurs, en 1269. La prière du midi fut ajoutée par le pape Grégoire IX en 1225. La pratique de la "sonnerie du pardon" peu avant celle du couvre-feu se développe sous l'impulsion du Pape Jean XXII qui rédige en 1318 la prière de l'Angélus que l'on connaît encore de nos jours.

En 1456, le Pape Calixte III recommande de sonner trois fois par jour, perpétuant définitivement la coutume. Louis XI, dont la dévotion à Marie était grande, ordonna dans tout le royaume "qu'on s'agenouillât au son de midi pour réciter un *Ave Maria* en plus des sonneries traditionnelles du matin et du soir" (en 1472 ou 1475 selon les auteurs). Il existe encore plusieurs cloches en France qui n'ont cessé de sonner l'angélus quotidiennement depuis cette date.

Dans les cathédrales, l'une des nombreuses cloches qu'abritaient leurs clochers était souvent dédiée à la sonnerie de l'angélus et portait le nom de "cloche de l'Angélus" (Saint-Lô, Strasbourg...)

Encore actuellement, dans beaucoup d'églises paroissiales, la sonnerie de l'angélus a lieu trois fois par jour à 7h, 12h et 18h (mais les heures du matin et du soir peuvent varier d'une paroisse à l'autre ou selon les saisons) ; dans certains cas la sonnerie du matin n'existe plus pour préserver le sommeil des riverains ; dans quelques cas la pratique est réduite à la sonnerie de midi.

Lorsque la cloche correspondante existe dans le clocher, on utilise de préférence le La. La pratique courante est la suivante : 3 tintements suivis d'une volée (1 cloche). Le tintement peut avoir lieu sur une cloche moyenne et la volée sur une plus petite cloche (cas de l'église de Saint-Cloud).

On connaît quelques variantes dans certains villages : volée de 2 cloches, silence, volée de 2 cloches, tintement 3 coups, volée de 2 cloches (un village du Lauragais) ; à Espinas (Tarn-et-Garonne), on sonne une volée d'une dizaine de minutes entrecoupée à mi-temps par trois fois trois coups. A Saint-Vaast-sur-Seulles (Calvados), encore en 2001, on sonnait la petite cloche, puis la moyenne et la grosse : trois coups chacune et ensuite la moyenne cloche pendant environ quatre minutes, ou la grosse le week-end. A Montfermier (Tarn-et-Garonne), le sonneur commence par mettre en volée la petite cloche, fait ensuite trois coups avec l'autre corde reliée au battant, et met en volée la grosse cloche en tirant une quinzaine de fois.

C'est l'heure de l'office

La pratique d'utiliser des cloches fut d'abord mise en œuvre dans les monastères. Grégoire de Tours dans le *De virtutibus sancti Martinis* parle déjà de la corde qui servait à agiter le *signum*. La Règle de saint Benoît (VIe s.) indique la nécessité d'annoncer les offices par un signal sonore³, en général la cloche pour la majorité des communautés qui s'établiront au cours des siècles suivants. Puis l'usage se propagea dans les églises paroissiales à partir du IXe siècle.

Il y a au minimum sept sonneries quotidiennes (hormis la période silencieuse du Jeudi Saint après le Gloria au Dimanche de Pâques). A cela s'ajoutent l'annonce de la ou des messe(s) dominicale(s) et les appels aux cérémonies religieuses liées aux événements de la vie (baptême, mariage, décès) ou aux fêtes patronales lorsque l'église du monastère sert aussi d'église paroissiale.

Dans les monastères :

- Chez les Cisterciens : on utilise des cloches différentes selon l'événement signalé : 2 cloches dans le clocher pour sonner prime, tierce, sexte, none et complies, 1 cloche dédiée à l'horloge, 1 cloche dédiée au réfectoire, 1 cloche à proximité du dortoir

- Chez les Bénédictins (St-Benoît-sur-Loire) : on utilise quatre cloches de volée et une cloche fixe pour l'horloge. La pratique est la suivante :

En semaine :

8h : laudes et angélus : volée

³ Ad horam divini officii, mox auditus fuerit signus, relictis omnibus quaelibet fuerint in manibus...

11h45 : annonce de la messe : volée
12h : angélus et début de la messe : volée
14h30 : none : tintement (quelques coups)
18h : annonce des vêpres : volée
18h20 : vêpres : tintement : les " cent coups " (en réalité limité à 25 coups)
21 h : vigiles et angélus (volée)

Dimanche :

10h40 : annonce de la messe : volée
11 h : début de la messe : tintement
12h : angélus : volée
15h : none : tintement
Volée exceptionnelle au moment du Gloria lors de la première messe de Noël et du dimanche pascal.

Le nombre de cloches mises en volée varie selon le degré de solennité :

Jours ordinaires : 1 cloche (la)
Fêtes mineures et les octaves : 2 cloches (Sol, La)
Fêtes majeures et dimanches : 2 cloches (Fa, La)
Solennités mineures : 3 cloches (Fa, Sol, La)
Solennités majeures (" Grandes fêtes ") : 4 cloches (Plenum)

On trouve trace des origines monastiques de certaines cathédrales qui abrite au sein de leur ensemble campanaire une *cloche de la Prime* (cathédrale de Bourges, de Metz...)

Dans les églises paroissiales

La pratique la plus courante actuellement est la suivante : volée d'une ou deux cloches un quart d'heure avant l'office. Mais jusqu'à une époque récente, certaines paroisses avaient des pratiques de sonnerie spécifiques : volée de deux cloches une heure avant l'office, puis un quart d'heure avant ; trois coups simples au début de l'office (à Espinas, Tarn-et-Garonne). A Villecomtat, à 10h30 grosse cloche en volée lente ; à 10h45, volée à deux cloches ; peu avant la messe : volée à trois cloches terminée par deux coups forts et rapprochés. Le début de l'office était marqué par un tintement de quinze coups sur la petite cloche. On trouve une sonnerie en quatre temps à Montfermier, un autre village du Tarn-et-Garonne : volée sur la petite cloche une heure avant la messe, deuxième volée sur la grosse une demi-heure avant, mise en volée des deux cloches un quart d'heure avant et trois coups tintés avec le battant de la petite cloche au commencement de l'office ("histoire de faire rentrer ceux qui discutent devant la porte" commente le sonneur).

Le jour des grandes fêtes chrétiennes (Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaint), l'église catholique a l'habitude de célébrer avec fastes ces moments en faisant retentir l'ensemble des cloches de l'édifice (grande volée ou "plenum"). Dans beaucoup de paroisses, jusqu'au milieu de notre siècle, on "carillonnait" aussi la veille des fêtes solennelles.

L'annonce de Noël dans le sud de la France

A partir du 14 ou 17 décembre, au moment des vêpres à 17h, jusqu'au 23 décembre, on sonne les cloches à grande volée (ou on joue un petit air de carillon différent tous les jours, si l'ensemble campanaire est équipé d'un clavier). Le Nadalet (appelé aussi Aubette, Tempolas, calendes de Noël, carillon de l'Avent...selon les "pays") est une pratique ancienne actuellement remise au goût du jour par de nombreux carillonneurs du Midi de la France, mais aussi "importée" maintenant dans des villes plus au nord.

Voici quelques pratiques relevées ces dernières années : en Vendée, on carillonnait tous les soirs d'Avent pour annoncer Noël ; en Haute-Garonne, on sonne sur quatre cloches, chaque soir, quinze jours avant Noël ; à Barre (Tarn), on pratique une sonnerie différenciée du 18 au 24 décembre.

Le Mardi gras

Peu avant minuit, il arrivait dans certaines régions que l'on sonne brièvement les cloches pour

annoncer que bientôt va commencer le début du Carême, temps de pénitence. Cette coutume a disparu.

La Toussaint

Autrefois, les "sonneries de Toussaint" étaient spécifiques à ce jour. Par exemple, à Englancourt (Oise), jusque vers les années 1990, le soir de la Toussaint, les cloches sonnaient pendant une heure. Dans le pays de Bray, la coutume voulait que les cloches sonnent immédiatement après les vêpres jusqu'à la nuit. A Cuy, on sonnait la nuit entière (comme en témoigne un compte de fabrique de 1608 mentionné par Dergny).

A l'intérieur de l'église

Certaines églises ont encore une "cloche de sacristie" ou une "cloche de chœur" qui est tintée lors de l'arrivée dans le chœur de l'officiant ou au moment de l'élévation. Bien que l'usage se perde, notamment en France, on peut encore voir dans certaines paroisses les enfants de chœur agiter la sonnette de messe ou "sonnette liturgique" (composée de trois ou quatre clochettes) pour attirer l'attention des fidèles aux moments importants de la messe.

Dans certaines régions de France, il a existé pendant longtemps des "rouets liturgiques" (ou "roue-carillon") qui jouaient un rôle similaire à celui de la sonnette de messe.

B - Les sonneries de circonstance

Alerte ! Au feu ! (Le tocsin)

Dès l'origine de l'homme, celui-ci a été dans la nécessité de communiquer avec ses semblables pour l'alerter de menaces externes : arrivée d'ennemis ou approche d'animaux dangereux, propagation d'incendies, formation d'orages ou d'inondation... Il s'agit dans ce cas d'avertir les membres de la communauté le plus rapidement possible, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, afin qu'ils prennent des dispositions pour se protéger, pour protéger leurs biens ou pour fuir le danger.

L'incendie a été pendant longtemps et demeure encore aujourd'hui la principale menace de destruction des biens. Un incendie sera toujours combattu avec d'autant plus de succès que l'on sera plus tôt prévenu de sa naissance. Les personnes chargées de secourir seront, donc, d'autant plus efficaces qu'elles seront alertées plus vite. Déjà, à Rome, les grandes maisons avaient un guetteur qui sonnait la cloche d'alarme dès qu'un feu se déclarait : on criait dans les rues : "A l'eau ! à l'eau !" .

Au Moyen Age, le guetteur disposait d'une cloche qu'il mettait en branle ou qu'il frappait selon un code convenu : le "tocsin". A la cathédrale St-Pierre de Lisieux, la cloche dédiée à l'alarme était dénommée vulgairement l'Echauguette ("guet" et par extension éveil, surveillance). Dans nombre d'édifices, cet *appel au feu* était sonné par une cloche spéciale, beaucoup plus évasée que les autres et d'une sonorité nettement discordante (appelée "braillard"). Il en subsiste encore quelques spécimens. En 1536, rapporte Dergny, le cardinal de Lorraine donna au monastère de Fécamp une cloche dite *cloche du feu*. Certaines cathédrales ont encore une *cloche d'alerte* abritée dans un campanile ou à proximité de la tour du guet (Saint-Omer, Narbonne; celle de Lisieux avait été offerte en 1285); l'alerte était parfois sonnée avec un marteau distinct sur la "cloche de répétition" (cloche qui servait à répéter l'heure à la cathédrale de Strasbourg).

De telles cloches subsistent dans certains édifices. Il y a encore une cloche spécifique pour le tocsin au sein de la Tour de la Mutte de la cathédrale de Metz. A Ribeauvillé (Haut-Rhin), dans la Tour des Bouchers existe encore une cloche de 1468, dénommée *Ratsglocke* et *Brennglocke* qui appelait autrefois les membres du conseil de la ville à se réunir mais aussi à sonner le tocsin en cas d'incendie ou d'attaque. A la cathédrale de Quimper la *Cloc'h An Comun* est utilisée à la fois pour sonner le tocsin et le couvre-feu.

Dans d'autres cas, notamment lorsque la ville était étendue et qu'il fallait qu'il soit entendu le plus loin possible, le tocsin était sonné sur la plus grosse cloche de l'ensemble campanaire abrité par l'édifice principal (cathédrales de Perpignan, de Narbonne, de Saint-Lô, etc.).

Le tocsin est sonné à coups pressés : environ 60 coups par minute (c'est le rythme qui est retenu en cas

de commande électrifiée). Dans certaines localités, après la première volée du tocsin, le nombre de coups de cloche qui suit correspond à la direction du sinistre et permet d'orienter les volontaires munis de seaux d'eau qui viennent prêter main forte aux sapeurs-pompiers. Dans certaines villes, la nuit, le *sonneur de feu* plaçait une lampe à huile sous les abat-son du clocher de façon à indiquer la direction. On criait partout : " Au feu ! Au feu ! "

Le tocsin demeure largement utilisé dans les zones rurales jusqu'au milieu du XX^e s. période à laquelle l'usage de la cloche est remplacé par celui de la sirène municipale. Le tocsin était cependant encore pratiqué avant 1940 à Trégon (Côte d'Armor) et jusqu'en 1960 à St-Maurice-sur-Eygues (Drôme) ou encore à Chemaze (Mayenne), mais ces cas restent des exceptions. A Montfermier (Tarn-et-Garonne), le tocsin est sonné avec le battant de la petite cloche, à raison d'une vingtaine de coups rapides et très rythmés, mais il n'est plus sonné pour un feu. En ville, cela s'avère insuffisant et dès le XIX^e s. des recommandations ont été émises pour installer des mécanismes destinés à donner l'alarme sur les lieux mêmes où sont stationnés les pompiers.

Cette perte de coutume, et donc du message, a d'ailleurs posé un problème, récemment, à un maire d'une commune du Gard. Il y eut de graves inondations du Gard en septembre 2002 et le maire d'Aramon voulut prévenir la population qu'un barrage allait céder. Comment prévenir la population à 1 heure du matin ? Il appela le curé de la paroisse pour sonner le tocsin, mais la population composée en grande partie de jeunes générations, ne réagit pas, faute de connaître la signification de la sonnerie !

Il convient aussi de noter que la sonnerie du tocsin ne servait pas uniquement en cas d'incendie; elle pouvait annoncer d'autres périls ou inciter la population à se rassembler d'urgence. A Barfleur (Manche), l'une des cloches de l'église servait encore récemment en cas de brume pour signaler la proximité du port mais aussi pour appeler la population au secours en cas de naufrage. A Moscou, au musée des Armures, on peut admirer une *cloche d'alarme* fondue par Motorin, qui sonna le tocsin en septembre 1771 lors de l'insurrection moscovite. Pendant la guerre 1914-1918, à Cauroy-les-Hermonville et en bien d'autres endroits, une cloche était installée dans les tranchées pour "l'alarme des gaz".

Attention à vos récoltes !

Nombre de textes anciens et d'inscriptions sur les cloches (dès le XIII^e s.) attestent de la sonnerie des cloches et de leur "pouvoir" pour refouler les nuées et la tempête, écarter la foudre et le tonnerre. La sonnerie de cloches alerte les paysans à l'approche d'un orage pour leur permettre de prendre des dispositions ; elle sert aussi à " repousser " l'orage hors du village. Cette pratique de sonner les cloches lors des orages a été interdite depuis l'Arrêt du Parlement du 29 août 1787 du fait des risques de foudre pour le sonneur et... le peu d'efficacité de ce moyen ! D'autres textes réglementaires ont été publiés également dans le même sens au cours du XIX^e s suite à des morts de sonneurs. Néanmoins cette pratique subsiste encore à notre époque dans quelques villages : à Maupas (Gers), vers 1960 , pour un orage violent, on sonne la grande cloche : trois fois neuf coups ; à Meilhan (Landes), vers 1990 : on sonne dix coups sur la grosse, un coup sur la petite, puis carillon sur les deux pendant la durée de l'orage. Comme quoi il ne suffit pas de prendre des dispositions réglementaires pour changer les croyances...

Venez vous abriter par ici !

Dans certaines régions comme l'Auvergne, les Cévennes ou les Alpes, on avait coutume, jusqu'à une époque récente, durant les soirées de tourmente, l'hiver, de sonner les cloches pour guider les voyageurs attardés ou égarés dans la neige ou le brouillard. En Lozère, on voit encore quelques clochers dits *de tourmente*, témoins de ce que fut la rudesse de la vie dans cette région. Les cloches de ces clochers sonnaient inlassablement dans la brume et la tempête, se répondant l'une à l'autre pour indiquer le chemin au voyageur ou au berger. Ces clochers étaient parfois accolés à une maison du hameau et c'était son propriétaire qui était chargé de sonner. Tous les petits carillons de cols dans les Pyrénées répondent au même objectif. Le journal *Le Petit Troyen* signale en 1895 que plusieurs villages de l'Aube maintiennent la coutume de "sonner les cloches pour retrouver les personnes égarées dans

la neige". A l'ancien monastère d'Aubrac (Aveyron), il y a encore *la cloche des perdus*.

Avant l'invention des phares, la cloche servait aussi à guider les marins à travers les rochers de la côte. Dans de nombreux ports normands, on sonnait pendant les nuits de tempête. De telles *cloches de brume*, qui étaient installées sur la jetée ou au clocher d'une église près du port (c'est le cas à Barfleur, Manche), permettaient de signaler l'entrée de celui-ci (elles sont maintenant remplacées par des sirènes). Citons la célèbre *cloche des brouillards* du Mont-Saint-Michel.

Attention au train !

Dans le but d'assurer la sécurité de l'exploitation sur un certain nombre de lignes à voie unique, les compagnies françaises de chemin de fer (puis la SNCF jusque dans les années soixante) ont longtemps utilisé les signaux électriques à cloches. Le système Léopolder, par exemple, consistait à faire sonner les cloches placées sur les façades de gares et sur les guérites des gardes barrières selon un code connu. Tous les trains se dirigeant de la première gare vers la deuxième étaient annoncés par des séries de coups pairs, les trains se dirigeant au contraire de la seconde vers la première par des séries de coups impairs. Ainsi tous, agents de gare comme agents de voie, avaient connaissance du départ du train et de son sens. Des systèmes similaires existaient dans d'autres pays.

Un enfant vient d'être abandonné !

Dans le Sud-Ouest de la France, une sonnerie spéciale tintait, autrefois, pour les enfants abandonnés jusqu'au moment où un parrain d'adoption se déclarait.

Quelqu'un vient de mourir ! (Le glas)

Le glas est un cas particulier des sonneries de cloches dont l'usage a été introduit dès le VI^e siècle par l'Eglise. Les premières attestations de la "cloche des morts" semblent remonter au VIII^e siècle. Au Moyen Age, la sonnerie spécifique du glas est un service d'église bien établi qui fait partie des manifestations extérieures usuelles de la vie religieuse, dans les villes comme dans les campagnes, et peut apporter des revenus aux paroisses. Il est constitué d'un nombre fixe de coups, mais pendant l'Ancien Régime, ce nombre pourra varier avec la condition sociale du défunt et donc avec les sommes payées par les familles. En vallée de la Vésubie, jusqu'au XIX^e s., on sonnait différemment selon que le défunt était un notable ou était une personne de pauvre condition ; cette distinction fut abolie au XX^e s. Mais la façon de sonner le glas varie selon les villages.

La distinction entre les sexes existe dès le XIII^e siècle et semble avoir eu cours longtemps dans de nombreuses régions de France. L'usage subsiste encore dans plusieurs villages.

Dans les sociétés rurales traditionnelles, le glas est, en effet, un ensemble de signes déterminés qui a pour fonction sociale d'annoncer à toute une communauté la mort d'un de ses membres, et, le cas échéant, apporter des précisions sur le défunt (sexe, âge...) ou sur les étapes du processus conduisant de l'agonie jusqu'à l'enterrement. Exceptionnellement, il peut annoncer la mort d'une personnalité importante (pape, roi, président de la République...).

L'annonce du décès est effectuée peu après la mort par le curé ou le sacristain sur information donnée par la famille ou un membre du voisinage. Outre cette fonction informative, le glas est aussi invitation de la communauté à la prière. Dans certaines régions, il était sonné plus tôt, au moment où le prêtre portait le Saint-Viatique au mourant, conçu, comme diront certains auteurs, comme un "chant de marche" et symbolisant la marche du mourant vers la vie éternelle, la marche des fidèles qui sont invités à entourer le mourant de leurs prières et à réaliser leur propre cheminement vers la lumière. Le glas peut se faire entendre après la sonnerie annonçant la messe des obsèques ; il accompagne souvent le cortège funèbre qui conduit le mort du domicile à l'église et de l'église au cimetière. On retrouve ici le symbolisme d'accompagnement au "voyage" évoqué ci-dessus.

Dans le cas des grands édifices religieux comportant un nombre important de cloche, il était courant de dédier une cloche à cette sonnerie. Ainsi trouve-t-on une *cloche des morts* à la cathédrale de Sens et une *Malespère* à la cathédrale de Narbonne.

La sonnerie pour deuil pouvait porter des noms différents selon les "pays" : on parle de *finizou* en Charente limousine, de *Chantepleure* dans les régions saintongeaise ou angoumoisine, du *Pardou* à Saint-Porchaire, de *Clars* dans la vallée de la Vésubie. Dans d'autres régions, on dit *sonner à mort* ou *annoncer le trépas* (Pays de Bray). Dans plusieurs paroisses du pays de Bray, on donne le nom d'*épeinte* à la volée des cloches sonnées en deuil. Avant la Révolution, à Lambesc, on sonnait l'*Agonisante* lorsqu'un malade était à l'agonie. A Gournay, en Normandie, on sonnait au siècle dernier le *tint du regret* lorsque le doyen de la paroisse avait rendu le dernier soupir (mais parfois aussi lors de son départ, lorsque son service avait été apprécié et qu'il était affecté à une autre paroisse).

En Picardie et dans des régions voisines, il était parfois d'usage d'intercaler la sonnerie des pardons entre chaque glas : 1 cloche en grande volée et tintement sur les deux autres.

On peut constater des variations selon les lieux dans la manière de sonner le glas : la lenteur du rythme de frappe ou l'espacement entre les séries de coups, l'alternance plus ou moins systématique entre les cloches, le nombre de cloches utilisées introduisent ainsi des variantes régionales ou locales.

Par exemple, à Saint-Maurice-des Lions, on sonnait trois fois trois coups puis la grande volée avec la grosse cloche pour les hommes ; pour les femmes deux fois trois coups puis la grande volée, et pour un enfant 3 coups puis la grande volée. Dans le pays de Bray, en Normandie, le nombre de coups tintés après la volée variait selon les villages : à Neufchâtel, l'annonce se fait par quinze coups de cloche pour un homme, douze pour une femme, six pour un enfant ; mais à Gournay, on l'annonce par douze coups pour un homme et huit pour une femme. En Aveyron, on sonne trois fois par jour jusqu'aux obsèques. A Saint-Pierre-Laval (Loire), on sonne la veille de l'office, avec l'angélus (trois fois trois coups puis l'âge est compté par dizaine sur la petite cloche, puis volée sur les deux cloches), le matin suivant à 7h30, l'angélus puis le glas ; à midi, l'angélus et le glas. A Aiguèze (Drôme), on sonne le jour de l'enterrement : sonnerie une heure avant, puis un quart d'heure avant puis au moment du départ pour le cimetière A Gournay, le glas se sonnait pendant trois quarts d'heure de chaque heure du jour, le quart d'heure restant étant employé au son de la volée de la troisième cloche. Pour d'autres défunts, on sonnait la "cloche perdue" : on sonnait à la volée la petite cloche, puis la deuxième, puis la troisième et enfin la quatrième, la plus grosse. Après avoir sonné les quatre cloches pendant quelque temps, on les arrêtait par intermittence, en commençant par la petite et en terminant par la grosse.

Quelques pratiques relevées en France entre 1960 et 2001 :

	Homme	Femme	Selon âge ou statut
Berry	2 coups	3 coups	
Hérault	3 coups sur la grosse, 2 coups sur la petite	2 coups sur la grosse, 3 coups sur la petite	
Ornon (38)	1 coup sur la grosse cloche, coup suivant avec la moyenne, troisième coup sur la petite, etc.	1 coup sur la moyenne, 1 coup sur la grosse, 1 coup sur la petite, etc.	
Maupas (32)	10 coups sur 2 cloches, 2 autres coups sur la grosse cloche, 1 coup sur la petite	9 coups puis 2 puis 1	
Village d'Ariège (09)	Grosse cloche	Petite cloche	Nombre de coups correspondant à l'âge
Bénac (09)	3 coups à intervalles réguliers	2 coups...	Enfant : 1 coup... Curé : 4 coups... Pape : 5 coups...
St-Maurice-sur-Eygues (26)	Grosse cloche : 2 coups	Petite cloche : 2 coups	
Trégon (22)	Grosse cloche : 9 coups, puis des coups espacés pendant 7 à 8 minutes	Grosse cloche : 7 coups, puis des coups espacés pendant 7 à 8 minutes	

Caouënnec (22)	Grosse cloche : 9 coups, (deux fois par jour)	Petite cloche : 7 (idem)	
Montfermier (82)	9 coups	6 coups	Enfant : 3 coups
Lesneven (22)	Avant l'angélus, 5 coups	Avant l'angélus : 3 coups	La grosse cloche donne les dizaines et la petite les unités
Lescure d'Albigeois (81)	Grosse cloche (un quart d'heure avant l'arrivée du corps puis à la fin de l'office)	Petite cloche (idem)	
Caudesaygues (82)	6 fois 3 coups	9 fois 3 coups	12 fois 3 coups
Espinas (82)	8 coups , suivi de dix minutes de grosse cloche en volée lente	9 coups...	La plus petite des trois cloches est réservée au glas des enfants
Moringhem (62)	3 fois 3 sonneries puis une volée	3 fois 2 sonneries puis une volée	
Aiguèze (26)	2 coups sur la petite, trois fois dans la journée avec l'angélus	1 coup sur la petite (idem)	
Vitry-en-Charolais (71)	Grosse cloche en volée et tintement de la petite si marié puis grosse en tintement pour indiquer l'âge		
Mobecq (50)	3 coups	2 coups	
Saint-Ignan (31)	3 fois la grosse avant de faire sonner la petite	2 fois avant de faire sonner la petite	

Occasionnellement, la sonnerie du glas peut être détournée de son usage initial et revêtir un caractère symbolique. Par exemple, le 20 mars 2003, comme dans plusieurs villes, le glas a retenti au beffroi communal et à la cathédrale de Boulogne-sur-Mer pour exprimer le rejet d'une guerre jugée injuste et illégitime en Irak .

Une variante de la sonnerie du glas, signe de deuil et de tristesse, est la "volée romaine", signe d'espoir : les sonneurs se mettent d'un même côté de la cloche, comptent jusqu'à dix et tirent sur la corde reliée au battant, et répètent ainsi l'opération tous les dix temps.

Sur le plan technique, il convient de noter une particularité de certains clochers de Normandie : certains sont équipés d'un système de "glas à marteau roulant", un dispositif qui permet à la cloche de volée de "heurter", au milieu de sa robe, un marteau roulant lors de son passage en position verticale pour produire un second son en tierce mineure, donnant ainsi l'impression d'entendre deux cloches sonnant en alternance.

C'est la fête !

Lorsque l'ensemble des cloches d'une église sont mises en volées, c'est une façon d'annoncer la fête religieuse majeure, l'événement heureux du baptême ou du mariage, la célébration de la fin de la guerre... Le bourdon est alors mobilisé au même titre que les cloches plus petites. Plus la fête est d'importance, plus la durée de la sonnerie sera grande.

Ce qui varie selon le degré de solennité est le nombre de cloches utilisées pour la volée. Le "plenum" met en jeu, nous l'avons vu plus haut, l'ensemble des cloches de volée ; cette sonnerie est réservée aux grandes fêtes religieuses ou à des circonstances exceptionnelles.

Dans quelques villages, la sonnerie festive est codifiée. Par exemple, à Montfermier (Tarn-et-Garonne), la sonnerie d'un mariage se fait avec les deux cloches à la volée, la sonnerie d'un baptême de garçon se fait avec la grosse cloche alors que celle d'un baptême de fille se fait avec la petite cloche.

Dans le Sud-Ouest de la France et plus particulièrement dans le Lauragais, on pratique la "volée tournante" : le sonneur qui est auprès de la cloche la fait tourner complètement sur elle-même et fait frapper le battant en position haute. Les clochers peuvent comporter plusieurs cloches équipées pour être tournées.

Un peu de silence, s'il vous plait !

Tel pourrait être le message communiqué par la clochette agitée par le Président d'une assemblée (parlementaire ou autre) lors de débats houleux afin de ramener un peu plus de calme dans les lieux

Vous êtes convoqués !

Dans la plupart des clochers de cathédrale, on trouvait une *cloche du chapitre* : celle-ci servait à annoncer toutes les assemblées capitulaires, les élections des doyens et leur mort.

Dans le cas d'une information longue et complexe, alors qu'il est impossible de transmettre le message instantanément par des crieurs publics, la solution est de recourir à un bref signal ordonnant le rassemblement immédiat de toutes les personnes concernées à un endroit déterminé où l'information pourra être annoncée de vive voix et commentée. Ces communications peuvent être à caractère politique, juridique, institutionnel, judiciaire ou militaire. Ainsi la cloche va-t-elle permettre, par exemple, de convoquer les assemblées populaires, ou les assemblées du magistrat, d'inviter le peuple à accueillir une personnalité, etc.

Dans les beffrois de la région septentrionale, c'est habituellement la *Ban-cloque* ou cloche *banale*, c'est-à-dire celle qui, entre toutes les cloches civiles, joue le rôle juridique principal, qui annonce les "bans" ou séances communales et, plus généralement les rassemblements civils.

Lorsqu'une ville n'avait pas de beffroi, de clocher civil, elle plaçait les cloches dans la principale église. Si la ville était épiscopale, c'était la cathédrale qui recevait la *cloche des citoyens* ou la *cloche du magistrat* (exemples des cathédrales de Verdun, de Sens, de Strasbourg...). A Sens, la cloche de la *Porte Commune* est dédiée à la convocation des citoyens électeurs à l'assemblée. Dans certains cas, la *cloche de la ville* (parfois un carillon, dans les villes du Nord) était installée dans une tour distincte de celle qui abritait les cloches religieuses, avec un accès séparé dont le maire avait la clé.

Ce rôle des cloches dans la convocation des magistrats existait dans la plupart des provinces. Les *Mezées cognaçaises*, en Charente, se réunissaient ainsi chaque mois au son de la cloche. A Genève, "l'Accord", c'est le nom du bourdon de la cathédrale St-Pierre, est encore sonné à la main à raison d'un coup par minute avant l'ouverture de chaque session du "Grand Conseil".

A Ribeaupillé (68), dans la Tour des Bouchers existe encore une cloche de 1468, dénommée *Ratsglocke* et *Brennglocke* qui appelait autrefois les membres du conseil de la ville à se réunir

De tels usages sont cependant en voie de disparition, d'autres modalités étant utilisées dans la vie moderne.

Du Moyen Age (époque de structuration des grandes villes) jusqu'à la Révolution, voire jusqu'au XIX^e s. (arrivée de l'électricité et d'autres moyens de communication), on peut dire que les cloches des cathédrales sonnaient tout au long de la journée. Un maître sonneur y résidait en permanence (il avait son logement - exigu - entre les tours ou dans un recoin de l'édifice) mais ce n'était pas suffisant pour mettre en branle les gros bourdons et plusieurs cloches à la fois. Pour les grandes sonneries, il fallait de quinze à vingt sonneurs pour tirer les cordes ou sonner au pied. Une cloche était dédiée à la convocation des sonneurs (cas, par exemple, de la *Donatienne* de 1687 à la cathédrale de Nantes).

Attention, j'arrive !

Il y avait au XIII^e s. dans le clocher de la cathédrale de Troyes une cloche dite *L'Évêque* : elle servait à annoncer le retour du prélat après une absence de trois mois. De même, à la cathédrale d'Avranches, l'une des cloches avait pour seule fonction de solenniser le retour de l'évêque. Le décret du 24 messidor an XII exige que les cloches soient toutes sonnées à l'entrée du premier Consul, et plus tard de l'Empereur, sur le territoire d'une commune. Il en sera de même pour les Présidents de la République, du moins au XIX^e s.

Dans les rues des villes, les marchands ambulants s'annonçaient souvent par une clochette ; c'est encore le cas, par exemple, des rémouleurs dans les rues de Paris ou des "porteurs d'eau" au Maroc.

A bord des navires

En général, à bord des navires, il y a deux cloches : celle de la proue (avant du bateau) est la plus grande et a un son grave; celle de la poupe a un son plus léger, ce qui permet à l'équipage de les distinguer l'une de l'autre.

Pour le départ du bateau vers l'étranger, la cloche de la proue est sonnée une heure avant le départ, deux fois une demi-heure avant et trois fois pour le départ.

Lorsque le navire se prépare à lever l'ancre, le second, qui se tient à la proue, sonne trois fois et le 2^e second, qui est à la poupe, lui répond en sonnando également trois fois. Cela signifie que trois tours de chaîne sont dans l'eau. A deux tours de chaîne dans l'eau, on sonne deux coups et à un tour de chaîne, on sonne un coup. Quand l'ancre est à sa place, on sonne rapidement à la proue et la poupe lui répond de la même façon. Le navire peut partir.

Au temps de la marine à voile, on sonnait au moment du changement de tour de garde : on sonne sept coups à la poupe et la proue lui répond; cela signifie qu'il est 7h 1/2 et temps de déjeuner pour ceux qui prennent leur poste à 8h. A 8h, on sonne huit coups pour indiquer le changement de poste.

En route, lorsque la vigie de la proue sonne un coup, la poupe lui répond; cela signifie qu'il y a feu de position de navire, marque marine ou terre à tribord ; deux coups signifient la même chose, mais à bâbord ; trois coups signifient la même chose mais droit devant.

Lorsque le navire est dans une zone à fort trafic (en Manche, par exemple), la cloche de bord à la proue doit sonner fortement toutes les deux minutes pour attirer l'attention des autres bateaux.

La sonnerie de la cloche est également utilisée pour divers exercices : sept coups rapides, suivis d'un autre coup signifient le début d'un exercice de sauvetage avec uniquement la chaloupe de tribord ; cinq coups rapides répétés deux fois indiquent un exercice d'incendie.

On utilise la cloche de proue pour signaler le passage de l'équateur.

Dans le cas d'un décès à bord, on utilise également la cloche de proue. Lorsque les obsèques sont terminées, le second sonne huit coups qui signifient un dernier adieu à un camarade qui s'en va pour sa dernière garde.

En guise de conclusion !

Jusqu'à la période révolutionnaire, les grandes cathédrales, possédaient de dix à vingt cloches ayant des fonctions distinctes. Certains ensembles sont parvenus jusqu'à nous, au moins en partie : Beauvais, Bourges, Colmar, Metz, Périgueux, Poitiers, Quimper, Sens, Strasbourg, Verdun...

Prenons l'exemple de la cathédrale de Metz. L'ensemble campanaire abrité par ses différents clochers illustre bien les diverses fonctions de communication des cloches et la spécialisation des rôles confiées à chacune d'elles pour délivrer les différents "messages" à l'intention de la population environnante :

- La tour du chapitre possède trois cloches destinées aux sonneries religieuses. L'une d'elle, appelée *cloche de prime* avait autrefois le rôle d'appeler les chanoines à la seconde prière matinale.
- La tourelle de l'horloge abrite les cloches de tintement destinées à marquer les heures

- La tour de la Mutte, qui est un beffroi communal, abrite trois cloches : *la Mutte*, destinée à appeler les conseillers, *le tocsin* en tant que cloche d'alarme, et *Mademoiselle de Turmel* qui sonne le couvre-feu de 22h.

Dans certains cas (par exemple à Saint-Lô), le "bourdon" civil avait plusieurs usages : outre la sonnerie du couvre-feu, il sonnait les heures, il sonnait "seize coups pour prévenir le bourgeois de balayer devant sa porte", il convoquait les corps constitués et résonnait pour les remises de prix, les déclarations de guerre et les incendies, il sonnait toutes les fêtes solennelles de la ville et les jours de fêtes religieuses majeures.

L'équipement des édifices contemporains est malheureusement bien plus pauvre, avec des usages plus restreints : la cathédrale d'Evry (Essonne) construite en 1995 ne comporte que 5 petites cloches sans affectation particulière en dehors de la sonnerie des offices religieux.

Qu'en est-il en ce début du XXI^e siècle ? Bien d'autres moyens ont été inventés ou développés au cours du XX^e s. pour communiquer des messages à la population, ou pour marquer le temps, et la place de la cloche tend à diminuer considérablement en ville. Le son de la cloche constitue même pour certaines personnes une nuisance sonore ! L'électrification a aussi contribué à restreindre la diversité du langage sonore des cloches, bien que les tableaux de commande modernes sachent prendre en compte certains usages locaux en matière de sonnerie. Question de prix ou de réglage de la programmation. On peut parfois y trouver encore le tocsin, le glas (avec deux ou trois options), l'angélus, la sonnerie de volée ordinaire, la sonnerie festive, le plenum ... Mais il s'agit souvent d'un langage fortement "normalisé" et "presse-bouton", sans "accent" local, cette expression propre au sonneur de cloches lorsqu'il tirait la corde ou frappait en direct le bord de la cloche.

Bibliographie

Blavignac (J.-D.) - **La cloche. Etudes sur son histoire et sur ses rapports avec la société aux différents âges.**- Firmin-Didot & Cie, 1877

Bouvier (J.-C.) - **Noms et usages du glas en Provence et dans les pays méditerranéens.** In La mort en Corse et dans les pays méditerranéens, colloque, 1976. *Etudes corses*, 7^e année, 1979, n° 12-13

Cabrol ; Leclercq - **Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.** - 1948

Connaissance du patrimoine campanaire et des pratiques ethnomusicales. Voyage en Midi-Pyrénées.- SFC, 1995

Corbin (Alain) - **Les cloches de la terre.** - 1994

Demay (C.) - **La sonnerie pour les vignerons et les laboureurs à Auxerre.** - Impr. Rouillé, 1888

Dergny (Dieudonné) - **Les cloches du pays de Bray.** - Derache & Le Brument 1863 (2 volumes)

Dossiers documentaires de la Société Française de Campanologie

Floriot (René) - **Les vases acoustiques du Moyen-Age.** - sd

Fournée (Jean).- **Histoire de l'Angélus : le message de l'Ange à Marie.**- P. Téqui, 1991

Homo-Lechner (Catherine) - **Sons et instruments de musique au Moyen-Age.** - Ed Errance, 1996

L'instrument de musique populaire. Usages et symboles. Exposition, Musée des ATP, 28-11-1980 ; 19-4-1981

Joudrier (Aurélien) - **Les cloches médiévales avant 1200. Origines et usages des cloches en Occident.** Mémoire de maîtrise, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juin 2003

Jouffray (Alain) - **Art campanaire.** - Centre-musée européen de l'Isle-Jourdain, 1993

Murray Schafer (R.) -**Le paysage sonore.** Toute l'histoire de notre environnement sonore à travers les âges.- JC Lattès, 1979.- 388 p

Raincourt & Grégoire - **Service d'incendie dans les villes et les campagnes.** - 1896.- 280 p (Encyclopédie Roret)

Sutter (Eric) - **La grande aventure des cloches.** - Ed. Zélie, 1993

Sutter (Eric) - **Petite encyclopédie de la communication sonore.** - SFC, 1996 (document de travail provisoire)

Tête (Elie) - **Quels paysages sonores demain ?** in Actes du colloque, 9,10,11 juin 1993, Le Creusot

Veublin (V.E.) - **La sonnerie des agonisants dans la ville de Bernay.**- 1888

(article publié dans Supplément au numéro 54 (2007) de *Patrimoine Campanaire. Revue francophone de campanologie*)

Reproduction interdite sans l'accord des ayants droit